



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Alimentation, de l'Agriculture  
et de la Forêt**

**AGREMENT D'ENTREPRISE EXERÇANT UNE ACTIVITE D'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE  
DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES – HORS TRAITEMENT DE SEMENCE**

**Références réglementaires :**

- Articles L.254-1, L.254-12, R.254-1 à 7 puis R.254-15 à 19 et R.254-27 du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques,
- Décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques,
- Arrêté du 16 octobre 2020 fixant les modalités de la certification mentionnée au 2° de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime,
- Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « organisation générale »,
- Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques ».

**Entreprise**

N° SIREN : 343 511 911  
Raison sociale : BSH  
Située à : 2 ALLEE NICEPHORE NIEPCE  
93360 NEUILLY-PLAISANCE

**Etablissement secondaire couvert par le présent agrément :**

N° SIRET : 343 511 911 00095  
Raison sociale : BSH  
Située à : CHEMIN DES CROZES  
13300 SALON-DE-PROVENCE

**Numéro d'agrément : IF00049**

L'agrément de l'entreprise est octroyé sans limitation de durée sous réserve du respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Ce certificat d'agrément annule et remplace l'agrément AIF00049 délivré le 14 septembre 2005.

Fait à Rungis le

**06 OCT. 2025**

**Le chef de service régional  
de l'alimentation**

  
**Arnaud CHATRY**